



Recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2004

Nom et adresse de l'unité déclarante

If you prefer this questionnaire in English, please check

Prière de corriger le nom ou l'adresse au besoin

RENSEIGNEMENTS

Objectif de l'enquête

Cette enquête est nécessaire à la production de renseignements statistiques utiles permettant de suivre l'évolution des activités scientifiques et technologiques au Canada et élaborer une politique relative aux sciences et à la technologie. Vos données permettront, entre autres, la planification et l'évaluation des programmes visant à stimuler la recherche et le développement (R-D) ainsi que des données nationales sur les dépenses et le personnel en matière de R-D scientifique. Les résultats de cette enquête seront diffusés dans les publications intitulées «**Recherche et développement industriels**» (n° 88-202-XIF au catalogue) et «**Statistique des sciences**» (n° 88-001-XIF au catalogue).

Autorisation

Cette enquête est autorisée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Exigence légale

Votre organisme doit soumettre l'information requise.

Confidentialité

La Loi interdit à Statistique Canada de publier toute statistique pouvant divulguer des renseignements au sujet d'un organisme identifiable sans le consentement préalable, par écrit, de cet organisme. Les données déclarées sur ce questionnaire seront examinées avec une discrétion garantie, utilisées pour fins statistiques et publiées d'une façon globale seulement.

Ententes fédérales-provinciales

Afin d'éviter de répéter les éléments de cette enquête et de fournir des statistiques analogues, nous nous sommes entendus avec l'Institut de la statistique du Québec en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique, Statuts du Canada, où l'on transmettra à l'Institut de la statistique du Québec, les données des sociétés situées ou ayant des activités de R-D au Québec. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique du Canada pour ce qui est de la confidentialité et des sanctions prises en cas de divulgation.

Période de déclaration et couverture

Ce questionnaire doit être rempli pour l'année financière se terminant en 2004. Cette déclaration ne doit pas tenir compte des opérations étrangères. Veuillez déclarer les montants en monnaie canadienne.

Veuillez compléter un questionnaire séparé pour chaque société ayant des activités de R-D au Canada.

● Si vos dossiers ne permettent pas la préparation de déclarations séparées, assurez-vous que les questions 1 à 8 comprennent seulement des données sur la R-D exécutée au Canada.

● Si votre société exécute de la R-D, vous devez répondre à toutes les questions.

● Si votre société n'exécute aucune R-D mais finance des activités de R-D, vous devez seulement répondre aux questions 2, 3, 4, 10, 11, 12, 13, 14 et l'attestation.

DONNÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS (questions 1 à 4)

1. a) Si vos dossiers ne permettent pas la préparation de déclarations séparées, veuillez inscrire le nom des autres sociétés exécutants de la R-D au Canada pour lesquelles des données seront déclarées aux questions 2 à 6, et indiquer «**OUI**» dans la deuxième colonne; ces sociétés seront alors considérées membres de cette unité déclarante.

b) Si cette unité déclarante comprend des activités canadiennes de R-D exécutées pour le compte d'autres sociétés affiliées canadiennes (ex: société mère, filiales) qui elles-mêmes n'exécutent pas de la R-D, veuillez inscrire le nom de ces sociétés canadiennes, et indiquer «**NON**» dans la deuxième colonne.

Nom des sociétés <i>(Veuillez inscrire en lettres moulées l'appellation légale et ajoutez une feuille supplémentaire si nécessaire)</i>	Exécute de la R-D OUI ou NON	Indiquez le lien de parenté avec l'unité déclarante (ex.: société mère, filiales ou autre)
315		
316		
317		
318		
319		

c) Dernière année financière pour laquelle une demande de déduction pour des dépenses au titre des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (T661 RSDE) fut complétée avec l'Agence du revenu du Canada

533

2. ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT EN 2004 DE ⁵³¹ 2 0 À ⁵³² 2 0 0 4

année mois jour année mois jour

3a) REVENUS (CANADIENS) de la société déclarante et des firmes canadiennes notées aux questions 1a) et 1b). Veuillez indiquer leurs ventes et autres revenus provenant d'opérations canadiennes pour l'année 2004 (voir le «Guide de directives»). ▶ 193 (en milliers de \$CAN)

b) Veuillez estimer le pourcentage de vos revenus de 2004, déclarés à la question 3a), imputable à un nouveau produit ou service, ou à un produit/service amélioré substantiellement, introduit par votre firme durant la période de trois ans qui couvre les années 2002-2004. ▶ 536 %

4. NOMBRE D'EMPLOYÉS AU CANADA de la société déclarante et des firmes canadiennes notées aux questions 1a) et 1b). Veuillez indiquer la moyenne de leur personnel au Canada pour l'année 2004. ▶ 094 (nombre)

ATTESTATION

Nom de la personne qui a complété le questionnaire <i>(lettres moulées)</i>		Adresse d'affaire	
Fonction officielle	Date	Code postal	N° de téléphone () -
Adresse électronique		Numéro de TPS (n° NE)	N° du FAX () -

DONNÉES SUR LA R-D EXÉCUTÉE (questions 5 à 8)

5. PERSONNEL DE CETTE UNITÉ DÉCLARANTE AFFECTÉ À LA R-D (ÉQUIVALENCE PLEIN TEMPS*)

(utiliser des nombres arrondis seulement)

		Personnel professionnel								Personnel auxiliaire*		Total du personnel de R-D**
		Scientifiques et ingénieurs				Cadres administrateurs de la R-D				Techniciens et technologues	Autres	
		Bacheliers	Maîtres	Doctorats	Total	Bacheliers	Maîtres	Doctorats	Total			
		082	083	084		085	086	087		088	089	**
a) En 2004												
Veuillez indiquer le pourcentage d'hommes et de femmes pour 2004	% H	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	% F	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
b) Projeté pour 2005												

* Voir le «Guide de directives».

** Diviser le montant des salaires versés en 2004 (Question 6b) par le nombre total de membres du personnel de R-D. Si la moyenne des salaires de R-D vous semble excessive, veuillez revoir vos données.

Moyenne des salaires
(en milliers de \$CAN)

6. DÉPENSES AU CANADA POUR LA R-D EXÉCUTÉE AU SEIN DE CETTE UNITÉ DÉCLARANTE

(le grand total de 2004 doit correspondre au total de la question 8.) (en milliers de \$CAN)

	DÉPENSES COURANTES			DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS				Total	
	Traitements et salaires*	Autres dépenses courantes**	Total, dépenses courantes	Terrains	Édifices	Outils & Autres	Total, immobilisations		
(en milliers de \$CAN)									
a) Effectuées en 2003	001	002		009	010	011			
b) Effectuées en 2004	003	004		012	013	014			
c) Projetées pour 2005	005	006		015	016	017			
d) Prévues pour 2006	007	008		018	019	020			
e) S'il y a lieu veuillez estimer le pourcentage des dépenses totales de R-D (déclarées ci-dessus pour 2004) affectées au développement de logiciels***								308	%
f) S'il y a lieu veuillez estimer le pourcentage des dépenses totales de R-D (déclarées ci-dessus pour 2004) affectées à la biotechnologie***								309	%
g) S'il y a lieu veuillez estimer le pourcentage des dépenses totales de R-D (déclarées ci-dessus pour 2004) affectées à la prévention, au traitement et au réemploi de déchets et polluants, ainsi qu'à la réduction dans l'utilisation de matières d'énergie***								314	%
h) Y-a-t-il des bénéfices environnementaux significatifs qui découlent potentiellement de la R-D déclarée pour l'année 2004 (excluant la R-D indiquée à la question 6 g)****								535	Oui <input type="radio"/> ou Non <input type="radio"/>
i) S'il y a lieu veuillez estimer le pourcentage des dépenses totales de R-D (déclarées ci-dessus pour 2004) affectées aux matériaux avancés***								537	%

* Inclure les avantages sociaux des personnes effectuant de la R-D.

** Inclure les contrats pour les services nécessaires à la poursuite des travaux R-D (par exemple, les contrats octroyés pour le forage nécessaire à la R-D concernant le pétrole brut). Exclure les contrats pour les travaux de R-D même; ceux-ci doivent être déclarés aux questions 10 et 11. Exclure l'amortissement en capital.

*** Voir le «Guide de directives».

7. RENSEIGNEMENTS RÉGIONAUX SUR LA R-D EXÉCUTÉE AU SEIN DE CETTE UNITÉ DÉCLARANTE EN 2004 (Les dépenses doivent être déclarées en milliers de \$CAN)

Région où la R-D a été exécutée	Nombre d'établissements de R-D (compte)*	Dépenses de R-D		Personnel de R-D	
		Courantes	Immobilisations	Professionnel	Personnel auxiliaire
		(en milliers de \$CAN)		(Équivalence plein-temps**)	
1. Terre-Neuve-et-Labrador		109	122	135	148
2. Île-du-Prince-Édouard		110	123	136	149
3. Nouvelle-Écosse		111	124	137	150
4. Nouveau-Brunswick		112	125	138	151
5. Québec (exclure Montréal et la région de la Capitale nationale)		113	126	139	152
6. Montréal, région métropolitaine		114	127	140	153
7. Région de la Capitale nationale:** Québec (spécifiez) :		310	311	312	313
Ontario (spécifiez) :		294	295	296	297
8. Ontario (exclure Toronto et la région de la Capitale nationale)		115	128	141	154
9. Toronto, région métropolitaine		116	129	142	155
10. Manitoba		117	130	143	156
11. Saskatchewan		118	131	144	157
12. Alberta		119	132	145	158
13. Colombie-Britannique		120	133	146	159
14. Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut		121	134	147	160
Total (égal aux dépenses et personnel pour 2004 inscrits aux questions 6b) et 5a)					

* Veuillez compléter la question 9 pour chacun des établissements identifiés ci-dessus.

** Voir le «Guide de directives» pour le territoire de la région de la Capitale nationale.

8. SOURCES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE R-D EXÉCUTÉS AU SEIN DE CETTE UNITÉ DÉCLARANTE EN 2004.
(en milliers de \$CAN)

	Sources canadiennes	Sources étrangères
a) Financement provenant de cette unité déclarante (inclure également le financement des sociétés inscrites à la question 1a)	021	022
(i) Veuillez indiquer le % de a) provenant de sociétés de capital de risque	%	%
b) Société mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s) (seulement celles non-comprises à la question 8a).		
Nom des sociétés (veuillez inscrire en lettres moulées l'appellation légale et ajoutez une feuille supplémentaire si nécessaire)		
325	335	345
326	336	346
327	337	347
328	338	348
329	339	349
Total partiel (b)	023	024
c) Administration fédérale dans le cadre de:*		
(i) Subventions à la R-D et la partie consacrée à la R-D seulement provenant de toutes autres subventions.		
Industrie Canada : Programme de partenariats technologiques		
Conseil national de recherches du Canada : Programme d'Aide à la Recherche Industrielle		
Agence de promotion économique du Canada Atlantique		
Développement économique Canada (régions du Québec)		
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada		
Autres programmes subventionnés (spécifiez) :		
(spécifiez) :		
Total partiel (c (i))	027	
(ii) Contrats R-D et la partie consacrée à la R-D seulement provenant de tous autres contrats.		
Ministères contractants : (les paiements sont souvent effectués par l'entremise du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; donc, s.v.p., spécifiez le ministère contractant)		
Agence spatiale canadienne		
Défense nationale		
Total partiel (c (ii))	026	
d) Administration provinciale:*		
(spécifiez la province) :		
(spécifiez la province) :		
(spécifiez la province) :		
Total partiel (d)	291	
e) Travaux de R-D exécutés pour le compte d'autres sociétés		
Nom des sociétés (veuillez inscrire en lettres moulées l'appellation légale et ajoutez une feuille supplémentaire si nécessaire)		
355	365	375
356	366	376
357	367	377
358	368	378
359	369	379
360	370	380
361	371	381
362	372	382
363	373	383
364	374	384
Total partiel (e)	028	029
f) Autres organismes (ex : universités, gouvernement étranger) (spécifiez) :	387	388
Total partiel (a à f)		
Total (égal au grand total des dépenses de 2004 inscrit à la question 6b)		

*Questions 8c) et 8d) – Ne comprend pas les sources de financement ou crédit d'impôt provenant d'encouragements fiscaux; ceux-ci font partie des sources internes déclarées à la question 8a).

NATURE DES ACTIVITÉS DE R-D – 2004 (question 9)

Veuillez compléter la question qui suit pour chaque établissement de R-D (tel qu'identifié à la question 7).
Si vous avez plus d'un établissement, veuillez photocopier cette section et la compléter pour chaque établissement.

9. a) Établissement de R-D no. (par ex. 1, 2, 3, etc.)

Nom de l'établissement de R-D :

Adresse de l'établissement de R-D :

Rue _____ Ville _____
Province _____ Code postal _____

Personne-ressource :

Nom _____ ()
Fonction _____ No. de téléphone _____

1. Quelles étaient les dépenses courantes de R-D (excluant les immobilisations) de cet établissement de R-D en 2004? (en milliers de \$CAN)
(le total des montants déclarés pour tous les établissements de R-D doit correspondre au total des items 003 et 004 de la question 6)

2. Combien de scientifiques et d'ingénieurs (équivalence plein temps) cet établissement de R-D comptait-il en 2004? (équivalence plein temps)
(le total des montants déclarés pour tous les établissements de R-D doit correspondre au total des items 082 à 084 de la question 5)

3. Veuillez estimer, en pourcentage des dépenses courantes de R-D, la répartition approximative de vos activités de R-D en 2004 :

A. Recherche pure (aucune application pratique en vue) _____	%
B. Recherche appliquée (avec application pratique en vue) _____	%
C. Développement de nouveaux * produits _____	%
D. Amélioration de produits existants * _____	%
E. Développement de nouveaux * procédés _____	%
F. Amélioration de procédés existants * _____	%
G. Développement de nouveaux * services techniques _____	%
H. Amélioration de services techniques existants * _____	%
100%	

Veuillez comprendre par nouveau ce qui est totalement ou essentiellement nouveau ou inconnu pour le personnel de votre établissement de R-D. Le produit, procédé ou service en question peut exister ailleurs dans le monde, mais cela n'aide en rien la R-D effectuée dans votre établissement puisque votre personnel n'a pas accès à l'information nécessaire pour éviter les risques normalement associés au développement. Il faut comprendre par existant que votre personnel travaille à l'amélioration d'un produit, procédé ou service sur lequel il possède l'information de base, mais il n'est pas nécessaire que ce produit, procédé ou service soit déjà fourni ou offert par votre société.

b) POUR L'ANNÉE 2004, VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE PARTICIPÉ À DES ENTENTES DE COOPÉRATION / COLLABORATION POUR FINS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ?

Non Oui ► Si oui, veuillez préciser parmi les choix suivants la (les) raison(s) importante(s) pour laquelle (lesquelles) vous avez contracté cette entente de coopération / collaboration pour fins de recherche et développement, selon le type de partenaire.

Partenaire Raison	Entreprises affiliées canadiennes	Autres entreprises canadiennes	Universités et instituts de recherche canadiens	Gouvernement fédéral canadien	Organisations étrangères	Autres types de partenaires
Pour partager les risques financiers et de faisabilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accès à des compétences spécialisées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accès à des équipements spécialisés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

DONNÉES SUR LES PAIEMENTS VERSÉS POUR LA R-D (questions 10 et 11)

10. PAIEMENTS VERSÉS POUR LA R-D EXÉCUTÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES*
(2004 doit correspondre au total de la question 11.) (en milliers de \$CAN)

a) Effectués en 2003	038
b) Effectués en 2004	039
c) Projetés pour 2005	040
d) Prévus pour 2006	041

11. NOMS DES BÉNÉFICIAIRES DES PAIEMENTS VERSÉS POUR LA R-D EXÉCUTÉE EN 2004 PAR D'AUTRES ORGANISMES*
(en milliers de \$CAN)

	Au Canada	À l'étranger
a) <u>Société mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s)</u>		
b) <u>Autres sociétés</u>		
c) <u>Organismes privés sans buts lucratifs</u>		
d) <u>Instituts ou associations de recherche industrielle</u>		
e) <u>Hôpitaux</u>		
f) <u>Universités</u>		
g) <u>Organismes provinciaux de recherche</u>		
h) <u>Autres</u> (par ex : Individus, maisons d'enseignement non universitaires, gouvernement)		
Total des items 11a) à 11h)		
Total (égal à celui inscrit pour 2004 à la question 10b)		

* Les paiements faits à l'étranger doivent être déclarés net après retenues

DONNÉES SUR LES AUTRES PAIEMENTS VERSÉS OU REÇUS AU CHAPITRE DE LA TECHNOLOGIE (question 12)

Une société peut obtenir de l'information fondée sur la R-D faite par le passé par d'autres sociétés, organismes ou individus. D'autre part, elle peut aussi vendre de l'information fondée sur la R-D qu'elle a entreprise par le passé. La section précédente demande de déclarer les versements effectués pour financer la R-D pendant que cette R-D est faite. La présente section demande de déclarer uniquement les paiements pour l'information et les droits relatifs à la R-D déjà entreprise par le passé.

12. PAIEMENTS VERSÉS OU REÇUS PAR CETTE UNITÉ DÉCLARANTE EN 2004 POUR DES BREVETS, (CESSION, LICENCE), SAVOIR-FAIRE (NON BREVETÉ), INVENTIONS, MARQUES (Y COMPRIS FRANCHISES), ET ASSISTANCE TECHNIQUE RELIÉE À LA R-D* (en milliers de \$CAN)

	Au Canada	À l'étranger
a) Paiements à la société mère, société(s) affiliée(s) et/ou filiale(s)	101	103
<u>aux autres organismes et/ou particuliers</u>	102	104
Total	062	063

* Les paiements faits à l'étranger doivent être déclarés nets après retenues d'impôts.

b) Reçus de la société mère, de(s) société(s) affiliée(s) et/ou filiale(s)	105	107
<u>d'autres organismes et/ou particuliers</u>	106	108
Total	064	065

TEMPS REQUIS POUR COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE (question 13)

13. APPROXIMATIVEMENT COMBIEN D'HEURES AVEZ-VOUS UTILISÉ POUR COMPILER LES DONNÉES ET REMPLIR CE QUESTIONNAIRE?

- Moins de 1 heure
 De 2 à 5 heures
 De 10 à 20 heures
 Plus de 40 heures
 De 1 à 2 heures
 De 5 à 10 heures
 De 20 à 40 heures

DONNÉES SUR LA R-D ÉNERGÉTIQUE (question 14)

14. EN 2004, EST-CE QUE CETTE UNITÉ DÉCLARANTE A EXÉCUTÉ OU FINANÇÉ DES TRAVAUX DE R-D ÉNERGÉTIQUE?

- Oui** ► S.V.P., complétez le questionnaire «Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie» (vert) ci-joint.
 Non ► S.V.P., complétez l'attestation à la page 2 et retournez les questionnaires.



**GUIDE DE DIRECTIVES
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE**

1. On mène cette enquête depuis 1955; il est possible que vous ayez dans vos dossiers des copies de vos déclarations antérieures qui pourraient vous aider. Si vous remplissez un formulaire conjoint pour au moins deux sociétés regroupées, veuillez donner des chiffres regroupés pour toutes les questions (par exemple, les revenus, le personnel, les dépenses de R-D, les frais imputés à la technologie). Le terme «unité déclarante» utilisé dans le questionnaire comprend tous les groupes de sociétés apparentées lorsqu'un formulaire conjoint est rempli.
2. Prière de répondre à toutes les questions. À défaut de chiffres exacts, des estimations suffiront.
3. **Veuillez retourner le questionnaire dûment complété dans les 30 jours suivant la réception.** Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir qu'un seul. Joignez-y le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser :

Section des enquêtes des sciences et de l'innovation
Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique
Statistique Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Téléphone (à frais virés) (613) 951-9662
FAX (613) 951-9920

Définition de la R-D (équivalent à celle de l'agence des douanes et du revenu du Canada - voir le circulaire d'information No 86-4R3)

La recherche et le développement (R-D) consistent en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expérience ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement est l'activité entreprise pour appliquer les résultats des recherches ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits ou procédés nouveaux ou nettement améliorés. S'il réussit, le développement se traduira généralement en produits ou procédés qui représentent une amélioration à «l'état de l'art» et pourront être brevetés.

La recherche et le développement correspond à la «recherche scientifique et développement expérimental» tel que défini à l'article 37, règlement 2900 de la Loi de l'impôt sur le revenu; la présente section exclut spécifiquement les éléments suivants :

- (i) la recherche sur les marchés, la stimulation des ventes,
- (ii) le contrôle de la qualité ou l'analyse et les essais ordinaires des matériaux, dispositifs ou produits,
- (iii) la recherche en sciences sociales ou humaines,
- (iv) la prospection, l'exploitation ou le forage en vue de découvrir ou de produire des minéraux, du pétrole ou du gaz naturel,
- (v) la production en série d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, ou la commercialisation d'un procédé nouveau ou amélioré,
- (vi) les modifications de modèles, ou la compilation ordinaire de renseignements.

Exemple :

L'investigation du phénomène de la conduction électrique dans le cristal était de la «recherche». L'application de cette connaissance à la création d'un nouveau dispositif d'amplification - le transistor - était du «développement». L'application de ce produit à la construction de nouveaux circuits électriques pour les récepteurs de télévision était du «développement». La conception de nouveaux boîtiers en plastique pour les récepteurs de télévision est du dessin, pas du «développement».

La recherche et le développement peuvent être effectués par une unité permanente de R-D (par ex., une division de R-D) ou par une unité qui exerce généralement une activité qui n'est pas de la R-D (par ex., ingénierie ou production). Dans le premier cas, l'unité de R-D peut passer une partie de son temps à effectuer des essais à solutionner des problèmes techniques ou elle peut exercer d'autres activités qu'on ne doit pas inclure dans la R-D. Dans le second, il ne faut tenir compte que de la portion de R-D qui fait partie de l'activité totale de telles unités.

Nota :

Bien que la définition de la «recherche scientifique et développement expérimental», correspond à celle de la R-D, certaines dépenses au titre de la recherche scientifique et le développement expérimental ne peuvent être réclamées pour fin d'impôt sur le revenu (ex. terrains et édifices). Sont incluses ici, toutes les dépenses encourues au titre de la R-D.

Interprétation

En général, la R-D industrielle est destinée à créer une invention qui peut, par la suite, devenir une innovation technologique. L'une de ses caractéristiques fondamentales est que le résultat du travail est incertain, c'est-à-dire que la probabilité d'atteindre un objectif technique donné ne peut être connue ou déterminée à l'avance en fonction des connaissances et des expériences actuelles. Cela dit, une grande partie du travail effectué par les scientifiques et les ingénieurs n'est pas de la R-D puisque leurs activités principales sont la production «courante», les travaux de génie, le contrôle de la qualité et les essais. Même s'ils appliquent des principes scientifiques et techniques, leur travail n'est pas orienté vers l'acquisition de nouvelles connaissances ou le développement de nouveaux produits ou procédés. Toutefois, les coûts des éléments de travail qui, en soi ne sont pas considérés de la R-D mais constituent un apport direct aux projets de R-D doivent être compris dans les frais de recherche et de développement. Voici des exemples de ces éléments de travail : dessin, génie, travail d'atelier, informatique, travail de bureau.

Si l'objectif principal est d'apporter d'autres améliorations techniques au produit ou au procédé, alors le travail répond à la définition de la R-D. Par contre, si le produit, le procédé ou la méthode sont en grande partie déjà établis et si l'objectif premier est de développer de nouveaux marchés, de planifier en vue d'une production ou d'assurer la bonne marche d'un système de production ou de contrôle, l'activité en question ne peut plus être considérée comme étant de la R-D même si elle peut constituer une partie importante du processus global d'innovation. Ainsi, le dessin, la construction et la mise à l'essai de prototypes, de modèles, d'usines-pilotes font partie de la R-D. Mais lorsqu'on a apporté les modifications nécessaires et que les essais ont été réussis de façon satisfaisante, on a atteint la limite de la R-D. Par conséquent, le coût des plans de construction et de production ne font plus partie des dépenses de développement.

On peut inclure les usines-pilotes dans le développement, mais seulement si l'objectif principal est d'acquérir de l'expérience et de compiler des données. Aussitôt que ces installations commencent à fonctionner comme des unités normales de production, leurs coûts ne peuvent plus être attribués à la R-D. De même, une fois qu'on est satisfait du prototype original, les autres «prototypes» construits pour répondre à un besoin particulier ou pour remplir une très petite commande ne font pas partie de l'activité de R-D.



ACTIVITÉ	SOLUTION	OBSERVATIONS			
Recherche économique, recherche sur les marchés, études de gestion	Exclure	Toutes les activités concernant les sciences sociales.			
Contrôles de la qualité, essais ordinaires, modifications aux modèles, adaptation mineure d'un produit pour répondre aux exigences spécifiques d'un client	Exclure	Même s'ils sont effectués par le personnel de la R-D.			
Prospection, forage d'exploration, exploitation de mines, de puits de pétrole et de gaz	Exclure	Inclure cependant les projets de R-D impliquant un nouvel équipement ou de nouvelles techniques dans ces domaines, par exemple la recherche sur les méthodes de récupération tertiaire ou in situ.			
Génie	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de génie ayant un apport direct avec les projets de R-D			
Dessin et conception	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de dessin nécessaires au cours de la R-D.			
Prototypes, usines-pilotes	Inclure	Tant que l'objectif principal est d'y apporter d'autres améliorations.			
Contrats (questions 8(c) (ii) et 8(e))	Inclure	Tout contrats consacrés à la R-D. Tenir compte uniquement des coûts de R-D, lorsque le contrat comprend également d'autres travaux.			
Essais de production, outillage, correctifs	Exclure	Toutefois d'autres travaux de R-D peuvent être occasionnés suite à ces activités.			
Brevets et permis	Exclure	Tout le travail administratif et juridique associé aux brevets et permis			
Question 1d) - Alliance de R-D - Entente par laquelle deux ou plusieurs entreprises ou organismes s'engagent dans un projet conjoint de R-D.					
Question 3 - Revenus (canadiens) - Figure ici le produit de la vente de biens et de services au Canada (après déduction des taxes de vente et d'accise), et autres revenus tels que ceux provenant d'investissement et de loyers. Tous les biens vendus comprennent les biens vendus en consignation expédiés hors du Canada. Les revenus doivent être déclarés en monnaie canadienne.					
Question 5 - Équivalence Plein Temps (ÉPT) - La R-D peut être exécutés soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps, et qui pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour connaître l'effort total voué à la R-D en termes de main-d'œuvre, il est nécessaire d'évaluer l'équivalence plein temps des personnes qui se sont occupées de la R-D qu'à temps partiel. ÉPT = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement. <i>Exemple de calcul</i> : Cinq scientifiques sont occupés à des tâches de R-D; un y consacre tout son temps et les quatre autres n'y consacrent que le quart de leur temps, alors : ÉPT = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 2 scientifiques.					
Question 5 - Personnel auxiliaire Techniciens et technologues - Personnel qui a reçu une formation technique et collabore avec les savants et les ingénieurs qui font de la R-D, soit les techniciens en chimie, dessinateurs, etc. Ils doivent être titulaire d'un diplôme de technicien délivré soit par un établissement provincial d'enseignement soit par une association provinciale ou nationale scientifique ou technique. Autres - Personnel directement rattaché à la R-D, par exemple les opérateurs de machines et les électriciens affectés à la construction de prototypes ou les commis, dactylos, comptables et magasiniers affectés à des travaux d'administration et de bureau dans les unités de R-D.					
Question 6 e) - Développement de logiciels - Le mot «logiciel» désigne les instructions codées qu'exécutent les appareils électroniques, y compris les ordinateurs, pour accomplir des opérations et des fonctions. Voir le «Circulaire d'information de ADRC, no 97-1 «Lignes directives administratives pour le développement de logiciels».					
Question 6 f) - Biotechnologie - La biotechnologie est défini comme étant «L'application de la S-T à des organismes vivants, de même qu'à ses composants, produits et modélisations, pour modifier des matériaux vivants ou non-vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de services.» ie. Génomique d'ADN, sondes d'ADN pharmacogénétiques, détermination de la séquence d'ADN/synthèse/amplification, génie génétique. Détermination de la séquence/synthèse des peptides/protéines, manipulation des lipides/protéines, protéomique, hormones et facteurs de croissance, récepteurs de cellule/signalisation/phéromones. Culture de cellules/tissus, manipulation de tissus, hybridation, fusion cellulaire, vaccins/immunostimulants, manipulation d'embryons, bioacteurs, fermentation, procédés biotechnologiques, lixiviation biologique, pulpaion biologique, blanchiment biologique, désulfuration biologique, biorestauration, biofiltration, thérapie génique, vecteurs viraux, bioinformatique.					
Question 6 g) - Protection de l'environnement - La protection de l'environnement est défini comme étant le domaine des travaux affectés à la réduction ou l'élimination des polluants et des déchets (comprenant la prévention, le traitement et le réemploi des polluants et des déchets, ainsi que la réduction dans l'utilisation de matières et d'énergie). Toutes les dépenses effectuées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail sont exclues.					
Question 6 h) - Les bénéfices environnementaux - Les bénéfices environnementaux incluent les économies d'énergie potentielles et la réduction des quantités de matériaux utilisés ou des quantités de déchets, résultant d'une efficacité énergétique accrue, du recyclage ou de systèmes en boucle fermée. Ces bénéfices peuvent aussi inclure des changements dans la conception qui résultent en des produits moins dommageables pour l'environnement, à travers leur utilisation ou leur élimination.					
Question 6 i) - R-D sur les matériaux avancés - Le R-D sur les matériaux avancés est définie comme étant l'investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles par le biais d'expériences ou d'analyses en vue d'acquérir de nouvelles connaissances et de créer des produits et procédés nouveaux ou améliorés utilisant des matériaux avancés tels les métaux (incluant les super-alliages ou les métaux hautement purifiés), la céramique et le carbone (incluant l'optoelectronique telles les fibres optiques et les produits à base de carbone ou de graphite) et les polymères (incluant les plastiques renforcés à haute performance et les autres polymères à haute performance).					
Question 7 - Territoire de la région de la Capitale nationale					
Alcove (QC)	Constance Bay (ON)	Gloucester (ON)	Larrimac (QC)	Orleans (ON)	Ste-Cécile-de-Masham (QC)
Armoré (ON)	Corkery (ON)	Greely (ON)	Leitrim (ON)	Osgoode (ON)	Sarsfield (ON)
Angers (QC)	Cousineau (QC)	Halverson (QC)	Leonard (ON)	Ottawa (ON)	Shirley's Bay (ON)
Antrim (ON)	Cumberland (ON)	Harwood Plains (ON)	Limbour (QC)	Pakenham (ON)	South Gloucester (ON)
Appleton (ON)	Dalmeny (ON)	Hazeldean (ON)	Lucerne (QC)	Pamure (ON)	South March (ON)
Ashier (ON)	Davidson Corner (QC)	Herbert Corners (ON)	Luskville (QC)	Patterson (QC)	Spring Hill (ON)
Aylmer (QC)	Deschênes (QC)	Heyworth (QC)	MacLarens Landing (ON)	Perkins (QC)	Stapledon (ON)
Barrhaven (ON)	Dirleton (ON)	Holland Mills (QC)	Malwood (ON)	Pointe-Gatineau (QC)	Stanley Corners (ON)
Baxters Corner (ON)	Duclos (QC)	Hull (QC)	Manion Corners (ON)	Poltimore (QC)	Steel (QC)
Bearbrook (ON)	Dunrobin (ON)	Huntley (ON)	Manotick (ON)	Poupore (QC)	Stittsville (ON)
Beech Grove (QC)	Dwyer Hill (ON)	Ironside (QC)	Mansfield (ON)	Quinnville (QC)	Strathearn (ON)
Bells Corners (ON)	Eardley (QC)	Jeanne-d'Arc (QC)	Marathon (ON)	Quyon (QC)	Tenaga (QC)
Blackburn Hamlet (ON)	Edwards (ON)	Jockvale (ON)	Marchhurst (ON)	Ramsayville (ON)	Twin Elm (ON)
Blakeney (ON)	Elm (ON)	Johnston Corners (ON)	Marvelville (ON)	Reevecraig (ON)	Val-des-Monts (QC)
Breckenridge (QC)	Embrun (ON)	Kanata (ON)	Masson (QC)	Ribot (QC)	Val-du-Lac (QC)
Brisson (ON)	Fallowfield (ON)	Kars (ON)	Merivale (ON)	Richmond (ON)	Val-Paquin (QC)
Buckingham (QC)	Farm Point (QC)	Kenmore (ON)	Metcalfe (ON)	Rideau (ON)	Vanier (ON)
Burnet (QC)	Fitzroy Harbour (ON)	Kilmaurs (ON)	Mohr Corners (ON)	Rupert (QC)	Vars (ON)
Cantley (QC)	French Hill (ON)	Kinburn (ON)	Munster (ON)	Russell (ON)	Wakefield (QC)
Carlsbad Springs (ON)	Galeta (ON)	Kirks Ferry (QC)	Navan (ON)	Ruthledge (QC)	Watterson Corners (ON)
Carp (ON)	Gatineau (QC)	La Pêche (QC)	Nepean (ON)	St-François-de-Masham (QC)	Wilson's-Corners (QC)
Carsonby (ON)	Glen Almond (QC)	Lac-des-Loups (QC)	North Gower (ON)	St-Louis-de-Masham (QC)	Woodlawn (ON)
Cascades (QC)	Glencain (ON)	Lac-McGregor (QC)	North Onslow (QC)	St-Onge (ON)	Woodridge (ON)
Chelsea (QC)	Gleneagle (QC)	Lascelles (QC)	Old Chelsea (QC)	St-Pierre-De-Wakefield (QC)	Wyman (QC)
			Onslow Corners (QC)		